

CAHIER DES CHARGES

VOYAGE EN CAMPANIE : LES GRANDS SITES ANTIQUES

Offre MAPA (marché à procédure adaptée)

Dépositaire de l'offre :

COLLEGE EVARISTE GALOIS

34, rue de Fontenay
92340 BOURG-LA-REINE

Pouvoir adjudicateur : Madame Elisabeth STEINMETZ, chef d'établissement
Agent Comptable assignataire : Monsieur Thierry ORCIERE

Contact pour tout renseignement d'ordre administratif ou financier : Monsieur Daniel Carreras, Gestionnaire

Mail : daniel.carreras@ac-versailles.fr

Tél : 01 46 60 64 40

Contact pour tout renseignement d'ordre pédagogique et d'organisation : Madame Sophie Grosjean, enseignante

Mail : sophie.grosjean@enc.hauts-de-seine.fr

Description de l'offre :

Destination :	Italie : Campanie - Naples
Période :	4 jours entre le 9 et le 15 février ou bien entre le 30 mars et le 5 avril
Nombre de nuits sur place :	3
Effectifs :	Entre 40 et 50 élèves + 4 accompagnateurs
Mode de transport :	Avion puis autocar sur place
Type d'hébergement :	Hôtel en pension complète.
Conditions spécifiques :	Présence d'un guide conférencier tout au long du voyage proposé en option ou bien guides francophones pour les visites de Paestum, Pompéi, Cumes, Oplontis et Herculaneum. Bagages en soute en option

Programme, calendrier et horaires du séjour : conforme au descriptif détaillé du voyage ci-joint valant annexe au présent cahier des charges.

Modalités de financement et de paiement :

Les acomptes éventuels et le solde à verser devront être clairement indiqués. **Le pack assurance annulation, assistance rapatriement devra être inclus dans le devis.**

Rappel : les acomptes et le solde ne pourront être versés que dans le strict respect des dispositions de la circulaire n°2005-022 du 02/02/2005 précisant les règles du paiement après service fait.

Le paiement des acomptes éventuels et du solde s'effectuera sur présentation de facture, dans le respect des délais réglementaires en vigueur.

Présentation des offres :

Dossier en langue française qui devra contenir :

- Un devis spécifiant le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, comprenant au minimum les conditions de transport et d'hébergement, et l'organisation de chaque journée.
Les prix sont fermes, sous réserve de changements d'effectifs et de dates.
- Un dossier de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie de la garantie financière, l'attestation ou certificat de possession de la licence de tourisme pour les agences de voyage, ou l'agrément tourisme pour les associations.
L'organisme doit spécifier si des réductions particulières sont accordées.
A noter : le tribunal administratif du siège de l'organisme est seul compétent en cas de litige auprès des tribunaux.
- Le présent cahier des charges signé par l'organisme
- L'acte d'engagement

Transmission de l'offre :

Format de l'envoi : - Par dépôt sur la plateforme AJI

La date de limite de dépôt des offres est fixée au jeudi 31 octobre 2024 à 17h00.

Assurances et garanties :

Il peut y avoir des restrictions à la réalisation du contrat, selon préconisation du gouvernement, du ministère de l'intérieur ou du ministère de l'éducation nationale qui sont habilités à interdire une destination particulière, ou à restreindre les libertés de circulation.

Le pack assurance annulation, assistance rapatriement devra être inclus dans le devis.

- Assurance garantie- annulation individuelle pour l'ensemble des participants : joindre à l'offre le détail des conditions d'annulation par un participant jusqu'au jour du départ en raison d'une maladie (y compris COVID 19) d'un accident survenant après l'inscription, ou lors du décès d'un proche.
- Assurance annulation totale pour le groupe : joindre à l'offre les conditions relatives à l'annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire (attentat - restrictions sanitaires ...)

Examen des offres :

L'examen des offres portera sur :

- Les garanties offertes par l'organisme et ses qualités professionnelles
- Le contenu pédagogique de l'offre et notamment la pertinence des activités
- La qualité de l'offre de transport et les garanties certifiées
- La qualité de l'offre d'hébergement et les garanties certifiées
-

Jugement des offres :

Le classement des offres se fera conformément au barème suivant :

- Prix pour 50 %
- Valeur technique et pédagogique pour 50 % (pertinence des prestations et activités, qualité du transport et de l'hébergement, garanties proposées)

Exigences spécifiques diverses :

Concernant le transport :

Les frais de transport devront comprendre l'ensemble des charges sans exception (taxe aéroport et coût des bagages) et la location de l'autocar sur place. Les frais de péage et de stationnement et les charges complémentaires éventuelles liées aux chauffeurs seront inclus dans la prestation.

Aucun surcoût ne devra être présenté à l'établissement.

Concernant l'hébergement :

L'offre devra comprendre l'hébergement en pension complète durant la durée du séjour, du diner du 1^{er} jour au pique-nique le jour du départ. Le lieu d'accueil doit comporter un seul lieu d'hébergement pour l'ensemble du groupe : l'hébergement proposé doit être détaillé avec la capacité maximale de couchages du lieu, les modalités de répartition par chambre, la présence éventuelle d'autres groupes. La localisation de l'hébergement devra être explicitée.

Concernant les activités culturelles :

L'offre devra comprendre : la réservation des sites, des activités et de tous les lieux de visite nécessitant des droits d'entrée.

Un guide culturel francophone devra accompagner le groupe lors de certaines visites ou bien un guide conférencier accompagnera le groupe tout au long du voyage. Il accueille le groupe à l'arrivée et prend en charge l'ensemble de l'organisation matérielle du séjour notamment lors de l'accès aux différents sites de visite.

Le Chef d'Établissement
E. STEINMETZ

